

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

SA MISE EN OEUVRE AU COLLEGE

LES COMPÉTENCES DU SOCLE ACQUISITION & ÉVALUATION

Une compétence est « un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes » (diaporama de la Direction générale de l'enseignement scolaire, sept. 2010).

*Une compétence est « l'ensemble des connaissances, des habiletés et des dispositions qui **permettent d'agir** » (Cadre européen commun de référence pour les langues, p.15).*

Dans la mesure où l'acquisition et le développement des compétences supposent une approche transversale, **il convient de travailler en équipe** pour :

- prendre en compte les résultats du palier 2 (CM2), principalement en classe de Sixième où l'on s'assurera que tous les élèves ont validé ce palier.
- mettre en regard les items avec des activités qui permettent de les travailler et de les développer,
- mettre en place un travail collectif, transdisciplinaire et favoriser la pédagogie de projet (ex : sciences intégrées, techno-art, histoire des arts et thèmes de convergence...).

Faire acquérir et développer des compétences

suppose de mettre en œuvre des démarches pédagogiques et didactiques adaptées, et d'utiliser au mieux les différents dispositifs existants :

- mettre les élèves en situation de développer des compétences de façon continue, régulièrement et progressivement,
- privilégier les tâches complexes, notamment en début d'une phase d'apprentissage pour faire émerger chez les élèves une forme de curiosité et

légitimer les apports de connaissances utiles et nécessaires,

— identifier lors de la préparation d'une séquence d'enseignement les items dominants que l'on souhaite travailler (sans se limiter à ceux qui figurent dans le LPC mais en l'élargissant aux grilles de références fournies par Eduscol et en s'appuyant sur la prise en compte de ces items dans les programmes disciplinaires),

— recourir aux dispositifs d'accompagnement éducatif, aux PPRE, aux heures de soutien et à l'accompagnement personnalisé en Sixième (BO n°31 du 1er septembre 2011) pour développer des compétences.

Évaluer

Quelques pistes pour faire évoluer les pratiques d'évaluation :

- varier les formes et les types d'évaluation : on peut par exemple évaluer des compétences oralement et non seulement par écrit, et on peut également le faire en dehors de la classe,
- s'appuyer sur les évaluations déjà pratiquées pour faire apparaître des éléments du socle.
- faire des évaluations en cours de formation et non seulement en fin de séquence,

Des exemples complémentaires de tâches complexes (voir Eduscol) :

- Préparer une interview (individuellement ou collectivement)
- Rédiger une critique cinématographique
- Organiser une sortie culturelle (séjour linguistique, sortie géologique, visite d'un musée, visite d'un laboratoire, participer au printemps de l'écriture, à la fête de la science).
- Organiser un débat
- Rédiger un article scientifique pour le journal du collège

- développer l'auto-évaluation ou la co-évaluation par des pairs,
- pratiquer une évaluation différenciée.

La prise en compte des résultats des évaluations conduit à une **remédiation** la plus individualisée possible.

Il conviendra :

- de ne pas multiplier les grilles, décliner les items en sous-items,
- de ne pas organiser des « examens de socle »,
- de ne pas recourir de manière exclusive ou systématique à des exercices trop guidés ou fermés.

LE SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

Il faut distinguer le L.P.C. (outil de validation nationale) des outils de suivi de l'acquisition progressive des compétences. Une compétence s'acquiert par nature progressivement, sur un temps long, par des exercices variés. Il est pertinent d'imaginer des outils, pouvant prendre toute forme possible, qui permettent de suivre au plus près le parcours des élèves.

Conseils pour l'élaboration des outils de suivi

Les outils de suivi, pour être efficaces, doivent être issus d'un travail de réflexion de la part des équipes. Il appartient au chef d'établissement de coordonner ce travail et d'en d'établir le calendrier et les échéances en lien avec le conseil pédagogique.

Le suivi de l'acquisition des compétences doit être **adapté au contexte de l'établissement** et prendre en compte son autonomie. Des équipes ont travaillé dans certains établissements et ont adopté des outils qui conviennent au contexte dans lequel elles exercent. Ces outils difficilement transposables, ne sauraient constituer des modèles.

Pour rendre ces outils efficaces et rapidement opératoires, il convient de

privilégier avant tout la simplicité d'utilisation. Ils devraient permettre d'avoir une vision synoptique des acquis des élèves.

Les outils de suivi sont conçus :

- pour les enseignants (suivre l'acquisition des compétences de leurs élèves en vue de leur validation à terme),
- pour les élèves (prendre conscience de leurs difficultés et de leurs points forts),
- pour les parents (être informés de l'évolution de l'acquisition des compétences par leur enfant).

Il convient donc de distinguer les outils destinés aux enseignants de ceux destinés aux élèves et à leurs parents.

Il est souhaitable que les outils de suivi puissent également permettre d'alerter sur ce qui n'est pas acquis, de façon à pallier au plus tôt les difficultés par la remédiation.

Les dérives, les pièges à éviter

- Tout outil qui irait vers une inflation de grilles à renseigner s'avèrerait être très peu opératoire.
- Il ne faut donc pas découper les items en sous-items, ce qui complexifierait trop le suivi de l'acquisition des compétences.
- Les outils qui seraient fondés sur des coefficients, des additions paramétrées de codes couleurs, des validations automatiques par seuils ... sont à proscrire : **Il ne s'agit pas de remplacer les notes par un substitut de notes sous une autre forme mais de privilégier une approche globale. La validation ne doit pas résulter d'un calcul.**
- Si une simplification de la formulation des items peut s'avérer utile pour se les approprier, il s'agit de ne pas en changer la signification.

LA VALIDATION DES COMPÉTENCES ET L'APPLICATION L.P.C.

1. Comment accéder à l'application L.P.C. ?

Cette application est accessible directement à partir de Siecle. Il y a nécessité d'utiliser des ordinateurs administratifs ou des clés OTP.

2. La validation des compétences

La validation ne se fait qu'au niveau de la compétence par le professeur principal après concertation de ses collègues de l'équipe pédagogique. Une réunion spécifique, parfois appelée "conseil de socle" doit être organisée pour que les professeurs puissent renseigner ensemble les domaines et valider les compétences.

L'établissement fixe le calendrier de la validation des compétences. La compétence 2 (niveau A2) peut être validée dès le début de l'année de quatrième. Les enseignants des deux langues étudiées par l'élève valident les domaines et la compétence. Les compétences 6 et 7 peuvent être validées au début de la classe de troisième.

3. Comment valide-t-on une compétence ?

Une compétence est appréciée de manière globale et sa validation s'appuie sur l'ensemble des évaluations les plus diverses possibles prenant en compte les différents domaines et items du L.P.C.

Si des lacunes manifestes apparaissent dans un domaine la compétence ne pourra pas être validée.

4. Le renseignement des domaines et des items

Si une compétence n'est pas validée, les domaines jugés acquis sont obligatoirement

renseignés pour faire ressortir ceux qui devront être encore travaillés. Cependant, dans sa fonction d'outil de suivi, et pour favoriser la liaison avec le lycée, il reste pertinent de compléter les items jugés acquis (LPC transmis en version numérique).

L'état détaillé des acquis des élèves permet aux équipes pédagogiques d'identifier les points forts et les difficultés de chaque élève et ainsi de mieux déterminer les aides à mettre en place.

5. L.P.C. et outil de suivi

Même si le LPC peut servir d'outil de suivi, il est possible d'utiliser les outils de suivi développés dans les établissements pour faciliter la concertation et la prise de décision collective quant aux renseignements à porter sur l'application L.P.C.

6. Les élèves et les familles ont-ils connaissance des items renseignés ?

Tous les professeurs ont la possibilité de consulter l'application L.P.C. à tout moment.

Il est nécessaire de faire connaître aux parents et aux élèves l'état d'avancée de l'acquisition des compétences.

Il est donc indispensable de bien expliciter les compétences aux parents et aux élèves dès l'entrée en classe de sixième en s'appuyant sur l'attestation du palier 2.

Des attestations intermédiaires issues de L.P.C. peuvent être remises à la famille ; il conviendra d'en décider la pertinence selon les préconisations du conseil pédagogique.